



22 janvier 1983

CONSEIL EXECUTIF

Soixante et onzième session

Point 7.2 de l'ordre du jour

PROGRAMME SPECIAL DE RECHERCHE ET DE FORMATION
CONCERNANT LES MALADIES TROPICALES

(Projet de résolution proposé par le Dr F. S. J. Oldfield)



Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport de son Comité du Programme, ainsi que celui du Comité examinateur externe du Conseil conjoint de Coordination sur les cinq premières années de l'exécution du programme spécial PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales;¹

Notant que les problèmes auxquels se heurtent les programmes nationaux de lutte contre les six maladies visées par le programme spécial : paludisme, schistosomiase, filariose, trypanosomiasés (africaine et américaine), leishmaniose et lèpre, sont encore plus graves qu'au début des opérations du programme spécial;

Notant en outre que les deux objectifs du programme spécial, à savoir recherche et développement en vue de trouver des outils nouveaux et meilleurs pour lutter contre six maladies tropicales, et renforcement des institutions nationales, activités de formation comprises, en vue d'accroître le potentiel de recherche des pays tropicaux touchés par ces maladies, sont essentiels pour lutter contre ces maladies et complémentaires dans les limites qu'imposent la portée du programme et son équilibre;

1. ESTIME que la réalisation des objectifs du programme spécial doit être l'une des toutes premières priorités dans les efforts déployés par l'Organisation en vue de la santé pour tous;
2. SE FELICITE des progrès accomplis sur les plans scientifique et technique;
3. FAIT SIENNES les vues du Comité du Programme selon lesquelles :
 - 1) la structure du programme, qui consiste en un réseau d'institutions nationales, et ses mécanismes d'organisation et d'administration sont satisfaisants;
 - 2) les mécanismes d'évaluation incorporés dans le programme sont efficaces et peuvent servir d'exemple pour d'autres programmes;
 - 3) le secrétariat du programme doit demeurer au Siège de l'Organisation, à Genève;
4. EXPRIME sa satisfaction des généreuses contributions financières accordées jusqu'ici au programme ou annoncées pour l'avenir;
5. PRIE le Directeur général de faire de son mieux, en concertation avec les chefs de secrétariat des deux autres organisations coparrainantes, pour accroître le niveau du soutien financier apporté au programme spécial par les contributeurs actuels et pour attirer de nouveaux contributeurs.

¹ Document EB71/6.